

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00644
Numéro SIREN : 830 168 100
Nom ou dénomination : AB INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt 8838

AB INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue de la Seille - 57155 MARLY
RCS METZ 830 168 100

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente septembre,
A dix heures,

Monsieur Antoine BRIERE, demeurant 13, rue de la Seille 57155 MARLY,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales d'un euro composant le capital social de la société AB INVESTISSEMENTS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

2. A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 51 122 euro de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 122 euros
Absorption des pertes antérieures	22 048 euros
Le solde, soit	29 074 euros
A la réserve légale	1 453,70 euros
Le solde, soit	27 620,30 euros

En totalité au compte "Autres réserves"
Qui s'élève ainsi à 27 620,30 euros.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2019 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

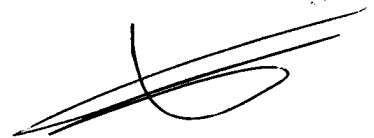
Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Extrait certifié conforme
Monsieur Antoine BRIERE
Associé unique et Gérant**



AB INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue de la Seille - 57155 MARLY
RCS METZ 830 168 100

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le trente septembre,
A dix heures,

Monsieur Antoine BRIERE, demeurant 13, rue de la Seille 57155 MARLY,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales d'un euro composant le capital social de la société AB INVESTISSEMENTS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

2. A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 51 122 euro de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 122 euros
Absorption des pertes antérieures	22 048 euros
Le solde, soit	29 074 euros
A la réserve légale	1 453,70 euros
Le solde, soit	27 620,30 euros

En totalité au compte "Autres réserves"
Qui s'élève ainsi à 27 620,30 euros.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2019 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Extrait certifié conforme
Monsieur Antoine BRIERE
Associé unique et Gérant**

